



Le Plessis-Pâté

EMMD/CS

DECISION DU MAIRE N° D-014-2026
PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE L'EMMD ET L'UEVE POUR LE
SECOND SEMESTRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°04/2020 du Conseil municipal du 23 mai 2020, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

Considérant la demande de messieurs Damien Ehrardt, directeur du Département MAS, Pierre Couprié, directeur de l'UFR Langues, arts et Musiques (LAM) et Benoît Collin, professeur d'enseignement artistique à l'EMMD, de pouvoir utiliser la salle de Musiques Actuelles Amplifiées de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse Michel LEGRAND afin d'assurer un atelier pédagogie musicale à destination des étudiants en Master du département MAS de l'Université Evry-Paris-Saclay les vendredis du second semestre de l'année scolaire 2025/2026 de 10h à 13h.

DECIDE

Article 1er : La mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de Musiques Actuelles Amplifiées de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse Michel Legrand au bénéfice des étudiants en Master du département MAS de l'université Evry-Paris-Saclay les vendredis du second semestre de l'année scolaire 2025/2026 de 10h à 13h.

Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 3 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau au titre du contrôle de légalité.

Fait au Plessis-Pâté, le 14/02/2026

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

18/02/2026

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY



REÇU EN PREFECTURE

Place du 8 mai 1945 - 91220 Le Plessis-Pâté - Tél : 01 60 85 59 00 - Fax : 01 60 85 18 02/2026

Site : www.leplessispate.fr - Mail : mairie@leplessispate.fr

Application agréée E-legalite.com

21_DR-091-219104940-20260214-D014_2026-R